RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2L&A TRANSPORTS

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 79000 euros
Siège social : 114 Traverse de la Serviane
13012 Marseille

934 296 898 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06/12/2024

L'an 2024,

Le 12 Décembre,

A 13 heures,

Monsieur AHABCHANE Ahmed, demeurant [redacted]

agissant en qualité d'associé unique et de président de la société 2L&A TRANSPORTS sus désignés ;

A pris les décisions suivantes relatives au changement de l'objet social:

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société. Il est décidé d'enlever l'activité d'affrètement et organisation des transports et ceux à compter du 06/12/2024.

Il décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Transports routiers de fret de proximité

Le reste de l'article demeure inchangé.

Certifié conforme
par le président
[redacted]

AA

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

M. AHABCHANE Ahmed
L'associé u[redacted]

AA